

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 001-1232/15/BC

**■ Approbation d'une convention avec la Commission Locale d'Information (CLI) de Cadarache relative à la contribution financière 2015 de Marseille Provence Métropole
DEESV 15/13523/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

MPM fait partie de la Commission Locale d'Information (CLI) de Cadarache en tant que membre depuis fin 2014, car elle est concernée par la présence d'une installation nucléaire de base implantée à Marseille sur le périmètre du MIN des Arnavaux, la société Gammaster. Cette entreprise, irradiateur industriel, manipule une source radioactive, composée de cobalt 60, utilisé pour la stérilisation et la conservation des denrées alimentaires et des instruments chirurgicaux.

Les CLI sont financées par les collectivités territoriales et par l'ASN ; la CLI Cadarache a formulé une demande de subvention d'un montant de 2.000 euros pour l'année 2015.

En parallèle d'un projet de délibération présenté au Conseil communautaire, un projet de convention est soumis au Bureau de la Communauté urbaine.

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L125-10 et suivants ;
- Le décret 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT n°004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'existence de l'installation Gammaster à Marseille, utilisant des sources radionucléides ;
- La nécessité d'être associée à la surveillance des installations pouvant affecter notre environnement nucléaire pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1:

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Commission Locale d'Information Cadarache.

Article 2:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture – Sylviculture – Viticulture -
Valorisation des espaces péri-urbains - Incendie
Secours – Gestion des risques

Roland MOUREN

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire,
patrimoine foncier, protection et sécurité des
espaces communautaires

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015